

**L'origine de toutes
les souches du sida
enfin découverte**
P.7

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité N° 213 du 05 Mars 2015

Présidentielle du 15 avril 2015 :

P. 3

Quatre opposants face à Faure, les chances des candidats



Interview du ministre Gilbert Bayara autour de la présidentielle:

P. 3

« La tenue de l'élection présidentielle répond à un agenda démocratique et républicain »

Grogne sociale au Togo :

P. 3

Une crise aux allures inattendues

Secteur énergétique au Togo :

L'électrification des zones rurales connaît des avancées
P. 6

Les PVVIH au Togo :

Pourquoi font-elles tant objet de stigmatisation ?
P. 4

Société civile :

L'UONGTO célèbre ses 20 ans d'existence

L'Union des Organisations Non Gouvernementales du Togo (UONGTO) fête ses 20 ans d'existence au service du développement des communautés au Togo. Acteurs et organisations membres engagés dans le processus de développement du pays se sont à cet effet donné rendez-vous les 27 et 28 février 2015 à l'espace Blue Zone de Cacavéli pour la célébration du vingtième anniversaire de cette faitière des Organisations de la Société Civile togolaise. Les activités au programme ont tourné autour du thème « Optimisation de l'engagement des

et la promotion de la bonne gouvernance : cas de l'UONGTO ». Sur ce site de la Blue Zone, des stands sont dressés à l'effigie de l'UONGTO et les ONG membres pour des animations et expositions de différents produits et services (des produits physiques exceptionnels de l'organisation, des rapports, des articles, revues de presse parlant de l'organisation et de ses activités, des photos, etc.) En dehors de ces activités, il est également animé des conférences thématiques, entre autres « Vision d'une diplomatie non gouvernementale au Togo », « les partenaires techniques et financiers,



Gabriel Batawila, Président du Conseil d'Administration UONGTO



Visite des stands d'exposition des ONG

organisations de la Société Civile au service de la lutte contre la pauvreté leurs domaines d'intervention et leurs cycles de financement en faveur des

ONG », « La dimension institutionnelle du développement local au Togo : Contribution de l'UONGTO et de ses membres ». A travers cette commémoration, la Plate forme des ONG du Togo a mis en exergue ses actions et renforcé la visibilité des services de ses membres. Pour le Président du Conseil d'Administration de l'UONGTO, Gabriel Batawila, le bilan est satisfaisant après 20 années d'activités mais beaucoup reste à faire. Il ajoute que pour les prochaines années, un ensemble de plans élaborés seront mis en œuvre : plan stratégique, de mobilisation de ressources et de plaidoyer au service

de l'émergence d'une diplomatie non gouvernementale au Togo. Créée en 1993, l'UONGTO compte à ce jour cent vingt quatre (124) ONG/Associations membres. Sa vision est de « devenir un pôle d'excellence en matière de renforcement des capacités, de mobilisation des ressources et de plaidoyer, alliant le professionnalisme au leadership, pour une société civile organisée, forte et professionnelle dans l'appui des collectivités locales décentralisées en vue de leur autopromotion sociale et économique ».

David SOKLOU

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES DU 02 AU 09 MARS 2015

JEANNE D'ARC	Près de Marox-Renault-Star	22 22 08 01
ST ANTOINE	1048, avenue de la Libération	22 21 29 64
DEO GRATIAS	Derrière siège d'ECOBANK Kotokou-Kondji	22 21 83 31
OLIVIERS	Bd. Houphet Boigny	22 27 04 34
PATIENCE	Tokoin Gbadago	22 21 60 94
ADJOLOLO	58, Rue Franz Joseph Strauss	22 21 05 13
SOURCE DE VIE	Face Collège Protestant	22 22 45 71
CAMPUS	Adewui	22 21 56 32
SAINT PAUL	Bd. Jean Paul II	22 22 46 72
LE JOURDAIN	Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face CEG Tokoin Wuiti	22 61 56 14
INTERNATIONALE	Sise marché Assiyéy de Hedzranawoé (Bd du Haho)	22 26 89 94
BAH	Face EPP Hedzranawoé	22 26 03 20
KLOKPE	Derrière la Foire Togo 2000-Quartier Attiéogou	22 61 42 42
MAWULE	Bè-Kpota(Ancien Pharmacie du Rond Pont Gakpoto)	22 27 11 21
SARAH	Près du Centre de santé d'Adakpamé	22 27 09 25
BETHEL	Rte d'Adidogomé	22 25 23 70
BESDA	Adidogomé d'Adidogomé- Aménopé, Route de Kpalimé	22 51 05 29
HOSANNA	Carrefour Sagbado- Adidogome côté rue sémékonawo	22 51 50 49
DJIDJOLE	Djidjole	22 25 65 12
LE GALIEN	Rue Pavée Adidoadin	22 51 71 71
VERTE	Face Ecole du Parti à Klikamé	22 25 03 26
NOTRE DAME DE LOURDES	Agoè Anomè, A côté de l'Eglise des Assemblées de Dieu	22 44 01 01
DES ROSES	Quartier Vakpossito, en Face de l'Entreprise de l'Union	22 37 38 12
LA GRACE	Près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè	22 25 91 65
TAKOE	Avant la station CAP ESSO de Zongo (coté opposé)	22 34 03 42
VITAS	Située à Agoè Assiyéy du coté ouest	22 25 63 43
SATIS	Près du CEG Koshigan à Agoè-logopé	22 50 30 55
LE DESTIN	A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida	22 41 15 41
HYGEA	Face Lycée public de Baguida, route d'Afanoukopé	22 27 36 36

ECHOS DU PAYS

Siège: Agbalépédo
Edité par l'Agence
SIKKA CONSEIL
Récépissé
n°383/14/10/09/HAAC
BP: 80714

Email: echosdupays9@gmail.com
Maison de la Presse
Casier n° 26

Directeur de Publication

Augustin M. SIZING
90 03 18 24 / 22 34 13 57

Equipe de Rédaction

Sena A., Blan Patrick Deh
David S., Simeau EGLOU,
M. Mazé, Brel M.

Imprimerie

La Colombe

Tirage

2000 exemplaires

Présidentielle du 15 avril 2015 :

Quatre opposants face à Faure, les chances des candidats



La nouvelle est tombée très tôt lundi dernier, cinq candidats ont déposé leur dossier de candidature pour la présidentielle du 15 avril prochain. Il s'agit de: Faure Gnassingbé, actuel Président et candidat du parti Union pour la République (UNIR), Jean Pierre Fabre de Combat pour l'Alternance en 2015 (CAP 2015), Aimé Tchaboré Gogué de Alliance des Démocrates pour le Développement Intégral (ADDI), Gerry Taama du Nouvel Engagement Togolais (NET) et Me Tchassona Traoré du Mouvement Citoyen pour la Démocratie et le Développement (MCD).

En attendant que la cour constitutionnelle dise son dernier mot pour que l'on ait la liste des candidats retenus définitivement pour cette course, on sait pour l'instant que cinq candidats sont en lice. Quatre candidats issus de l'opposition affrontent Faure

Gnassingbé l'actuel président de la République qui brigue un autre mandat. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les chances de chacun ont une particularité.

Maître Tchassona Traoré est un membre de l'opposition notaire de formation et donc juriste, il peut avoir la faveur d'une partie de l'électorat de la région centrale du fait parfois les relents communautaristes lors des joutes électorales, mais de vrais guerriers de UNIR sont en embuscade pour conforter la position de leur candidat contre lui.

Gerry Tama, jeune de la quarantaine sociologue, blogueur et ex officier des Forces Armées Togolaises, membre du cercle restreint des Saint-Cyriens, a la chance d'être très jeune avec une montée politique, il peut récolter les fruits de sa bonne campagne lors des législatives de 2013. Le jeune peut étonner mais les

"grands pilotes" de Doufelgou peuvent bien lui faire ombre lors de la campagne, tant ils semblent nombreux à militer au sein du parti au pouvoir. Sait-on jamais, la surprise est possible.

Aimé Tchaboré Gogué économiste et professeur à l'université est connu pour sa compétence dans la maîtrise des questions économiques, mais le terrain politique étant si glissant rien ne lui sera si facile. Son désamour avec l'ANC peut lui attirer des sympathisants comme de nouveaux adversaires, cependant le récent score de l'ADDI lors des législatives est une preuve que ce parti perce lentement mais presque sûrement et pourra ennuyer l'UNIR dans la région des Savanes surtout.

Jean Pierre Fabre, économiste selon nos informations, il passe pour le vrai challenger de l'actuel Président. Sa désolidarisation de

Gilchrist Olympio lui a valu de nouveaux amis et des ennemis dans les sympathisants de l'UFC qui pensent qu'il est le fruit de l'opposant historique Gilchrist. Ajouté à cela la relative inimitié avec le CAR qui ne l'arrangera pas à certains niveaux. Par contre, le nombre de députés de son parti l'ANC lors des dernières législatives prouve que l'homme représente une réelle force de l'opposition togolaise. Il est à n'en point douter un candidat sérieux face à Faure, mais ses forces restent émoussées par la dispersion de l'électorat de l'opposition.

Faure Gnassingbé, économiste, avec une formation hybride lui donnant une approche culturelle francophone et anglo-saxonne, est celui qui a la faveur des pronostics. A son actif, on peut parler seulement d'un nouveau visage offert au pays sur les plans

économique, des infrastructures et de la réconciliation nationale. L'homme a à son actif plusieurs projets réalisés. Avec la dissémination des forces de l'opposition et plusieurs candidatures sans oublier une partie non négligeable de l'opposition qui boycotte pour des raisons diverses et un scrutin à un tour, la peur de perdre semble ne pas être envisageable pour lui. Cependant le front social ces derniers temps semble être l'une des préoccupations du locataire du palais de la Marina avant d'aborder la dernière ligne droite.

Le moins que l'on puisse dire c'est que cette élection promet d'être tout aussi sensible qu'intéressante à plusieurs points de vue et que le meilleur gagne.

Augustin S.

Grogne sociale au Togo :

Une crise aux allures inattendues

Cette semaine a été encore très mouvementée au niveau du front social au Togo. Et pour cause, une nouvelle grève de 72 heures lancée par la Synergie des Travailleurs du Togo (STT). Une grève de trois jours qui prend fin ce jeudi et qui laisse croire à tous que rien ne semble aller entre le Gouvernement et les travailleurs togolais. Pis, cette crise sociale qui n'a fait que trop durer est en train de prendre des dimensions inquiétantes au point d'amener certaines personnes à se demander à quand la fin ce qu'on peut qualifier de bras de fer entre le Gouvernement et les travailleurs, tant chacun reste campé sur sa position.

Dès l'annonce de cette nouvelle grève précédée et suivie de sit-in dans l'administration publique pour cause de rejet des conclusions par la base de la STT, le gouvernement a rappelé via un communiqué que cette démarche de la STT sort du cadre syndical et est donc illégal et avait donc menacé de sanctionner tous ceux qui suivront un mot d'ordre de grève qui pour le Gouvernement, est « non conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant le droit de grève ». En dépit de cette menace, les membres de la STT restent déterminés à aller jusqu'au

bout de leurs revendications contenues dans une plate forme déposée sur la table du Gouvernement.

La STT ira même plus loin en décidant de suspendre sa participation au comité de suivi mis en place pour poursuivre les discussions autour du relevé de conclusions issu des discussions du 20 février dernier à la Primature. Le motif est le souci d'obtention d'une composition consensuelle de ce comité entre elle et le Gouvernement. Au cours d'une rencontre tenue mardi à Lomé avec la STT, le Gouvernement représenté par les Ministres Octave Nicoué Broohm de l'Enseignement supérieur et son collègue Kolani Gourdigou de la fonction publique, réaffirme sa volonté de poursuivre les négociations et la « revalorisation des salaires dans la fonction publique », tout en invitant les travailleurs grévistes de renoncer à la grève, pour permettre la poursuite des discussions dans la sérénité pour la consolidation des acquis.

La raison finira-t-elle par l'emporter dans les deux camps ? L'avenir nous le dira. Au demeurant, les uns et les autres ne doivent pas oublier que cette grève à répétition crée d'énormes dégâts collatéraux surtout dans les formations sanitaires avec des malades abandonnés à leur triste sort et dans les



Des élèves au Collège NDA après l'affrontement

établissements scolaires où les élèves descendent dans la rue pour réclamer les enseignants. L'on craint d'ailleurs à ce niveau, des lendemains incertains pour le secteur de l'éducation au cas où une solution rapide n'est trouvée aux revendications.

Mardi, le Collège NDA a été en effet le théâtre d'affrontement entre élèves de l'enseignement public qui, dans leur manifestation pour réclamer enseignants et cours, sont allés déloger leurs camarades du privé avec à la clé, un spectacle désolant

avec de nombreux dégâts et des blessés suite à des jets de pierres et autres.

La grève débutée depuis mardi dernier prend fin ce jeudi mais la STT entend durcir le ton si rien n'est trouvé comme solution à cette crise. Entre propos aux allures d'intimidation et comportements de radicalisme, il urge que les uns et les autres mettent de l'eau dans leur vin pour le bien de tous en ces moments sensibles de l'histoire du pays.

David

Les PVVIH au Togo :

Pourquoi font-elles tant objet de stigmatisation ?

Les problèmes de stigmatisation et de discrimination sont une réalité au Togo. Selon une enquête effectuée en 2014 par l'observatoire de lutte contre ces pratiques, deux personnes sur cinq font l'objet de stigmatisation, une stigmatisation essentiellement liée à l'entourage et à la communauté c'est-à-dire au niveau de la famille et sur les lieux de travail. Des pratiques qui ne font que nuire aux personnes vivant avec le VIH Sida (PVVIH) en empêchant leur accès aux soins.

La discrimination est le fait d'empêcher quelqu'un d'avoir un droit pour le fait qu'il soit une personne liée à un statut particulier, comme une personne vivant avec le virus du Sida. Dans ce contexte, la stigmatisation est un phénomène social qui montre du doigt une personne pour le fait qu'elle soit infectée par le virus du Sida soit, porter un jugement de valeur sur une personne compte tenu de son état.

Au Togo le gouvernement a voté une loi en 2005 et améliorée en 2010, portant protection des personnes en matière du VIH SIDA. Cette loi permet de protéger tous les togolais en matière de stigmatisation et de discrimination. C'est une loi qui permet aussi que les gens ne soient pas emprisonnés ou n'aient pas accès à un emploi, à l'assurance ou au logement simplement parce qu'ils sont des personnes vivants avec le VIH.

Malgré cela, le problème est loin d'être réglée. En effet selon Augustin DOKLA, le président de RAS+, un réseau des PVVIH, le travail en 2014 de l'observatoire de lutte contre la stigmatisation et la discrimination a

permis de collecter plus de 363 cas. Il précise que sur ces 363 cas répartis dans les secteurs d'activité, plus de 330 cas de stigmatisation sont dus à la société, à la communauté ou à l'individu lui-même. Cette étude montre que près de 38 % des PVVIH ont fait l'objet de discrimination et 35,4 % de PVVIH souffraient d'auto stigmatisation. Aussi, selon ce réseau, 33 % des PVVIH ont-elles des difficultés d'accès au logement et plus de 25 % ont perdu leur emploi.

Le pire est que le problème se développe aussi dans le secteur professionnel comme dans les milieux de santé, où ces PVVIH continuent également de subir la stigmatisation et la discrimination. « C'est l'ignorance qui fait que les gens continuent de pratiquer la stigmatisation tout en discriminant les PVVIH à tort ou à raison », explique Augustin DOKLA.

Le Togo n'est pas le seul pays dans le cas. A en croire ONUSIDA, la discrimination affecte toujours les vies de millions de personnes à travers le monde. « Au travail, à l'école, dans les centres de soins et d'autres contextes, la discrimination réduit la capacité des personnes à participer pleinement et de façon significative aux sociétés, à subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, et à prendre soin d'elles-mêmes et de leur entourage », précise un communiqué rendu public le 26 février dernier par l'institution onusienne dans le cadre de la célébration le 1er mars de la journée « zéro discrimination » axée sur le thème « Ouvrez-vous, Tendez la main ».

Dans ce communiqué, le Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-Moon indique que



Conférence de presse de la célébration de la journée du 1er mars au Togo

« La discrimination est une violation des droits de l'homme qui ne doit pas rester sans réponse » avant d'ajouter que « tout le monde doit avoir la possibilité de vivre dans le respect et la dignité ».

Il faut préciser que dans le cadre de la célébration du 1er Mars dédiée à la lutte contre la discrimination, une conférence de presse a été organisée ce 02 mars 2015 au siège du Secrétariat Permanent du Conseil National de lutte contre le Sida et les IST (SP-CNLS-IST) à Lomé ; conférence organisée par le SP/CNLS-IST, en collaboration avec l'ONUSIDA Togo et RAS+ Togo, et présidée par le Professeur Vincent PITCHE, Coordonnateur National du SP/CNLS-IST. Il avait à ses côtés, le représentant d'ONUSIDA au Togo, Dr Christian MOUALA, et Augustin DOKLA.

La lutte contre toute forme de pratiques discriminatoires envers les PVVIH doit être renforcée car ce sont des pratiques qui constituent de réelles entraves en ce qui concerne la riposte au VIH au Togo, au moment même où le pays ambitionne d'atteindre d'ici 2020, zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination liée au VIH et zéro décès liés au Sida.

Pour rappel, la 27ème journée mondiale du sida (JMS) observée en 2014 au Togo était placée sous le thème : Zéro discrimination : Excluons le VIH, pas les personnes vivant avec le VIH ». Un thème qui découle de la stratégie mondiale 2011-2015 de l'ONUSIDA à savoir « Objectif zéro : zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida ».

David SOKLOU

Edition 2015 de la journée internationale de la femme :

L'apothéose ce 06 Mars au Palais des Congrès de Lomé

Officiellement lancée le 03 mars dernier à Atakpamé, chef lieu de la région des Plateaux, la célébration de l'édition 2015 de la journée Internationale de la Femme connaîtra son apothéose, ce vendredi, 06 mars 2015 au palais des congrès de Lomé. Une célébration axée sur l'autonomisation de la femme togolaise afin de faire de cette dernière, un véritable acteur du développement économique du pays.

C'est depuis 1975 que la communauté internationale célèbre la femme le 08 Mars de chaque année ; occasion de faire le bilan de tous les progrès réalisés et relever de même les défis persistants pour l'égalité entre les hommes et les femmes au service du bonheur de l'humanité. A l'échelle internationale, le thème retenu est « autonomisation des femmes-autonomisation de l'humanité : imaginez ! » pour faire comprendre toutes les avancées que les humains réaliseraient si l'autonomisation de la femme était assurée!

Le Togo pour cette année a retenu le



Dédé Ekoué, Ministre de la promotion de la femme

thème national « Autonomisation des femmes pour la prospérité du Togo ». Ce thème national, selon la ministre Dédé Ahoéfa Ekoué de la promotion de la femme, vient en soutien aux priorités nationales contenues dans le document de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) et de la politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre. Elle explique que l'autre fait qui justifie le choix porté sur ce thème est que ce dernier est opportun pour catalyser la mobilisation de tous les acteurs de tous les secteurs

et horizons pour qu'ensemble, les uns et les autres puissent libérer et faire croître le potentiel physique, intellectuel, social, politique, professionnel et économique des femmes.

Cette journée également donnera l'occasion de faire le bilan des actions menées dans la mise en œuvre des 12 domaines critiques de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans le pays. A l'occasion de la célébration, des causeries-débats éducatives, des conférences, des émissions radiotélévisées et autres activités

multiformes seront organisées à travers tout le territoire au cours de ce mois de mars.

Au Togo, malgré les efforts réalisés dans le sens de la promotion de la femme, beaucoup reste encore à faire. Dans un message adressée à la nation, la Ministre Dédé Ahoéfa Ekoué note que bien que le pays ait réalisé des progrès conséquents en matière d'autonomisation de la femme, le Togo, à l'instar des autres pays du monde est loin d'avoir tiré tous les avantages des atouts des femmes car dit-elle, un nombre important de femmes font encore

face aux importantes contraintes qui les limitent dans leur capacité à se réaliser pleinement pour porter leur contribution optimale à la prospérité du pays. « Les avancées réalisées par notre pays en matière d'autonomisation de la femme constituent un gain certain pour notre pays, mais elles sont insuffisantes pour nous permettre de réaliser nos ambitions communes de prospérité en lien avec la politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre, la SCAPE et la vision à l'horizon 2030 », souligne Dédé Ahoéfa Ekoué. Au nom du gouvernement, elle appelle de fait tous les acteurs à apporter un soutien accru au renforcement de l'autonomisation de la femme togolaise pour une prospérité accrue du pays.

Sur le plan national, la plus récente illustration de la détermination de faire de la femme un acteur important du développement économique, est la mise en place du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), un fonds qui a permis d'atteindre 297 900 femmes en 2014.

David SOKLOU

Interview du ministre Gilbert Bawara autour de la présidentielle:

« La tenue de l'élection présidentielle répond à un agenda démocratique et républicain »

Après la fixation de la date de la présidentielle du 15 avril prochain, l'opposition togolaise a contesté le choix de la date. Dans une interview accordée à Republicoftogo, Gilbert Bawra, ministre de l'Administration territoriale, montré pour sa part que ces contestations n'étaient pas fondées. Pour lui tout le processus électoral en cours respecte le cadre constitutionnel, il estime que toutes les conditions d'un scrutin apaisé, transparent, équitable et crédible, sont remplies. Nous vous proposons un extrait de cette interview.

Republicoftogo.com : L'élection présidentielle aura lieu le 15 avril. Cette date est contestée par certains opposants qui réclament un consensus.

Gilbert Bawara : La tenue de l'élection présidentielle répond à un agenda démocratique et républicain. Depuis le 3 mai 2010, les Togolais de manière générale et les acteurs politiques en particulier savaient qu'en 2015, il y aurait une élection présidentielle. C'est comme un peu partout ailleurs. En France tous les cinq ans et au mois de mai, les Français savent qu'ils doivent aller à l'élection présidentielle, sauf circonstances exceptionnelles ou cas de force majeure.

Je voudrais rappeler que l'article 61 de la Constitution est une disposition traditionnelle dont la finalité est d'éviter qu'aucun candidat, aucun acteur politique ne soit pris au dépourvu et mis devant le fait accompli à travers la fixation subreptice ou malicieuse de la date du scrutin présidentiel. Cette disposition veut que la convocation du corps électoral, c'est-à-dire, l'annonce de la date du scrutin, ait lieu dans un certain intervalle de temps. Cet intervalle n'est pas à confondre avec la date du scrutin lui-même.

Pour prendre sa décision, le gouvernement n'a pas agi de manière insolite et arbitraire selon son bon vouloir. Il y a trois facteurs essentiels qui ont été analysés et pris en compte pour parvenir à la date du 15 avril 2015. Les éléments d'appréciation ont été aussi bien la proposition de date faite par la Céni et il s'agit bien d'une proposition ou indication et non d'une décision qui s'imposerait impérativement au gouvernement ; les avis de la Cour constitutionnelle et l'ensemble des délais légaux pertinents, notamment ceux liés au dépôt des candidatures (article 155 du code électoral), à la proclamation des résultats provisoires par la Céni, au contentieux de l'élection présidentielle (article 142 du code électoral) et à la proclamation des résultats définitifs de l'élection par la Cour constitutionnelle. En partant naturellement de la fin du mandat du président en exercice, qui est le 3 mai 2015.

C'est l'analyse combinée de ces trois facteurs qui nous a conduits à fixer la date du 15 avril. Sur ce point précis, l'opposition affirme que le Togo est hors délai constitutionnel en s'appuyant sur un avis donné par la Cour Constitutionnelle en 2009 et qui a conduit à l'élection du 04 mars 2010.

Retourner à 2010 et invoquer l'avis de la Cour constitutionnelle n'est ni nécessaire ni indispensable. Pour tout juriste sérieux et objectif qui analyse les choses sans être mus par des considérations partisanses, l'article 61



de la constitution ne souffre d'aucune interprétation et d'aucune ambiguïté. Sa finalité est claire, permettre au peuple et aux acteurs politiques d'être situés à temps sur la date de l'élection présidentielle. En me référant à l'exemple de la France que j'ai évoqué tantôt et partant du scrutin présidentiel anticipé du 24 avril 2005 suite au décès du président Eyadema, on pourrait dire que les élections présidentielles au Togo doivent intervenir tous les cinq et les trois premières semaines du mois d'avril, toute chose égale par ailleurs et sauf circonstances exceptionnelles. Il y a des pays qui ont des dispositions constitutionnelles ou légales plus précises indiquant les délais dans lesquels l'élection présidentielle doit intervenir avant la fin du mandat du président en exercice. Les délais de convocation du corps électoral ne sont pas à confondre avec les délais et la date auxquels l'élection présidentielle doit avoir lieu. Donc c'est une tentative vaine de créer et entretenir des polémiques et controverses.

Le gouvernement a décidé de débloquer 600 millions de fca pour le financement de la campagne électorale. Quelle sera la répartition ?

Il ne s'agit pas d'un geste de magnanimité ou de générosité mais la démonstration concrète de l'attachement du Président Faure Gnassingbé et du gouvernement pour la démocratie, le pluralisme politique et des élections équitables et transparentes.

Ce financement doit favoriser un scrutin libre et équitable et permettre notamment aux candidats de prendre en charge leurs délégués dans les bureaux de vote. Ainsi chacun des candidats dispose de moyens financiers adéquats pour circuler à travers le pays, mener campagne et avoir un regard direct sur l'ensemble des opérations de vote, notamment le dépouillement, le décompte et la centralisation des résultats. A ce jour, le Togo doit sans doute être l'unique sinon l'un des très rares pays de l'UEMOA et de la CEDCEAO à assurer le financement public des campagnes électorales. Ceci constitue un gage supplémentaire et une avancée majeure dans notre quête d'élections libres, démocratiques, équitables et transparentes.

Conformément à la loi relative au financement

public des campagnes électorales et au décret pris en conseil des ministres, 60% des 600 millions de francs CFA seront répartis à égalité entre tous les candidats qui auront été retenus par la cour constitutionnelle avant le démarrage de la campagne électorale et 40% sera repartis après l'élection entre tous les candidats qui auront obtenu au moins 10% des suffrages exprimés, proportionnellement aux suffrages de chacun d'eux.

Une partie de l'opposition réclame l'accès au fichier électoral brut en vue d'un audit avant l'élection présidentielle. Pourquoi le gouvernement et la Céni s'y opposent ?

Accéder au fichier ne veut pas dire travailler sur le fichier y compris en le modifiant ou en le corrigeant au besoin. Justement pour éviter ce risque d'interventions intempestives et indues dans le fichier électoral, la CENI a mis à la disposition des partis politiques qui le souhaitent une copie du fichier électoral. Je rappelle au passage que la CENI est une institution inclusive et multipartite qui a la responsabilité, le contrôle et la supervision du fichier électoral, même si elle s'appuie sur un prestataire de services.

Je voudrais aussi souligner que les votes au Togo sont manuels et non électroniques et ces votes s'effectuent sur la base des listes « physiques », c'est-à-dire des imprimés. Les décomptes des résultats sont également manuels. L'intérêt des acteurs politiques, des candidats et des citoyens c'est de s'assurer que ces listes sont véridiques, fiables et sincères. C'est en cela que la composition des bureaux de vote, inclusifs et multipartites à l'image de la CENI et des CELI tout comme le déploiement et la présence des délégués des candidats dans les bureaux de vote grâce au financement public prennent tout leur sens. Ce sont là des mesures concrètes et précises en tant que garanties et gages imparables de transparence, d'équité et de crédibilité.

Au demeurant les acteurs politiques et les citoyens avaient le loisir de signaler toutes erreurs ou irrégularités qu'ils auraient constatées lors des opérations de révision des listes électorales qui étaient systématiquement affichées. Une possibilité supplémentaire sera donnée après la publication des listes provisoires. Taire ces erreurs ou irrégularités

ou y inciter est punissable de par la loi. Mieux, la CENI ne devrait pas se laisser distraire par des affabulations et des revendications superflues et fantaisistes d'aucun potentiel candidat qui aurait besoin de prétexte pour masquer sa faiblesse ou justifier sa non-candidature faute d'assise politique. La CENI n'a pas non plus vocation à aider la stratégie de contestation d'un regroupement d'activistes politiques ou de la société civile. En toute hypothèse, il revient à la CENI de décider ce qu'elle autorise ou n'autorise pas, dans l'observance stricte de la loi.

Le Togo n'a pas pu faire les réformes souhaitées avant l'élection. Toutes les conditions sont-elles réunies pour une élection transparente, crédible et équitable ?

Bien entendu, organiser de bonnes élections c'est la volonté unanime des Togolais et du gouvernement. Des élections apaisées, transparentes, équitables et crédibles sont un gage de préservation d'un climat de paix et de stabilité indispensable à la poursuite des efforts de modernisation de l'économie nationale et à la consolidation des acquis déjà obtenus en matière de développement économique et social. Mieux, notre pays aspire à la consolidation et à l'enracinement de notre jeune démocratie ; il aspire à l'exemplarité et il se doit de demeurer un pôle de stabilité, d'attraction et de croissance dans une sous-région déjà agitée et en proie aux turbulences. Sur la base de l'Accord Politique Global (APG), des améliorations et des avancées considérables ont été réalisées en matière d'élections ; les scrutins de 2007, 2010 et 2013 sont là pour en témoigner.

La mise en place d'une Céni inclusive composée de manière équitable et équilibrée des représentants de l'opposition et de la majorité parlementaire, des partis politiques extra-parlementaires et de la société civile, l'adoption d'un système d'enrôlement biométrique des électeurs, le financement public des partis politiques et des campagnes électorales, la liberté totale et les mesures de sécurité pour permettre aux acteurs politiques et aux candidats de mener en toute quiétude leurs tournées, activités et campagnes sur le terrain, la présence des observateurs nationaux et internationaux, le dépouillement public et immédiat des urnes, la transparence des procédures de décompte, de centralisation et de transmission des résultats, l'établissement des procès-verbaux des opérations électorales en double exemplaire et l'affichage immédiat des résultats, le déploiement des délégués de la Cour constitutionnelle auprès des Céli ou des bureaux afin d'offrir des garanties supplémentaires en matière de contentieux électoral et de contrôle de régularité des consultations électorales, ce sont là des mesures concrètes et précises pour garantir une élection libre, démocratiques, transparente et crédible.

Et face à la prédominance des enjeux de développement économique et social et la nécessité d'améliorer davantage les conditions des Togolais, aucun citoyen n'est prêt à tolérer et accepter quelque dérapage que ce soit susceptible d'entacher le processus électoral

Secteur énergétique au Togo :

L'électrification des zones rurales connaît des avancées

Depuis un certains temps, le Gouvernement togolais ne cesse de multiplier, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, des chantiers qui consistent non seulement en la relecture des instruments juridiques et réglementaires du secteur de l'énergie, mais aussi la réhabilitation et le renforcement des infrastructures de production et de distribution de cette énergie. Le souci est de sécuriser cette denrée indispensable à l'approvisionnement des industries et à la relance de l'économie nationale. Les milieux ruraux qui regroupent un peu plus de la moitié de la population ne sont pas du reste dans ce processus.

C'est dans cette logique que le Togo a démarré en 2013, une nouvelle phase de son projet d'extension de l'électrification rurale en faveur de 71 localités dans les régions économiques du pays. Un projet financé à hauteur de 15 millions de dollars par Exim Bank de l'Inde qui devra permettre l'amélioration de la couverture électrique du pays de 25% à environ 40% et d'augmenter sensiblement à 15% le taux d'électrification rurale dont le niveau reste encore bas.

En attendant le démarrage de la troisième phase du projet cette fois-ci en faveur de 50 localités, la mise en exécution de cette



Gnané Djétéli, Directeur Général de la CEET sur un chantier

deuxième phase qui s'est achevée en août dernier, a permis de soulager les populations des zones rurales du pays où les problèmes sont plus liés à l'installation des dispositifs et autres matériels. Entre les offres avantageuses de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) et le tarif social de l'énergie installé par l'Etat, on peut noter entre autres comme acquis de 2013 à 2014 : Le raccordement de 75 villages sur l'ensemble du territoire en ce qui concerne la finalisation du projet Exim Bank of India phase I lancé en 2008, le raccordement de 69 localités rurales

supplémentaires pour le cas de l'exécution du projet Exim Bank of India phase II démarré en 2014 ; la signature d'un accord de prêt avec la Banque Islamique de Développement pour le raccordement d'une cinquantaine de localités ; la mise en œuvre d'un projet transfrontalier d'électrification de 42 localités en milieu rural et semi-urbain incluant l'installation des compteurs et appuyé par l'Union européenne ; la création d'une structure dédiée à l'électrification en milieu rural en enfin l'électrification de 22 villages par des systèmes solaires photovoltaïques.

Dans l'ensemble, les efforts du Togo dans le domaine énergétique donnent également des bilans encourageants. Lors de la célébration en octobre dernier de la journée mondiale de l'énergie au Togo, le Ministre Dammipi NOUPOKOU en charge des Mines et de l'énergie a précisé que le taux d'électrification est passé de 18 % en 2005 à 27,62 % en 2013 sur le plan national soit, de 30 à 50% en milieu urbain et de 2 à 6 % en milieu rural. La dépendance énergétique vis-à-vis de l'extérieur disait-il, est passée de 80% à 63% dans la même période. Du côté de l'éclairage public il y a également une évolution. Des résultats atteints grâce au financement de 18 projets d'un montant de 36milliards de F CFA. L'ambition est d'atteindre d'ici 2018, un taux de couverture minimal de 40 % avec une part en milieu rural comprise entre 15 et 20 %. Il faut dire que c'est la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) qui est la société de distribution de l'énergie électrique dans le pays. La vision de cette compagnie créée depuis 1963 est d'apporter de l'énergie électrique partout dans le pays dans le respect de l'environnement et des exigences des clients.

David

Espace UEMOA :

Le Conseil des Collectivités Territoriales se redynamise

Le Conseil des Collectivités Territoriales des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CCT-UEMOA) se donne les moyens pour davantage pérenniser ses activités au service de l'intégration des peuples au sein de l'Union. En effet, à travers les travaux de la cinquième assemblée du Conseil des Collectivités Territoriales des pays membres de l'UEMOA (CCT-UEMOA) que Lomé a eu l'honneur d'abriter la semaine dernière, tous les acteurs des collectivités territoriales venus des huit (08) pays de l'Union ont eu à revisiter le règlement intérieur du CCT et à prendre d'importantes décisions en ce qui concerne la participation de ce Conseil à la mise en œuvre de certains grands projets de la commission de l'UEMOA.

« Inflexion des programmes de l'UEMOA par une meilleure prise en compte des territoires et donner des moyens directs d'actions aux collectivités territoriales en matière

d'intégration régionale », tel est le challenge que s'est donné le CCT de l'UEMOA.

Ainsi, après Niamey et Abidjan respectivement en Avril et Octobre 2012, Ouagadougou et Cotonou en Juillet et octobre 2013, cette cinquième Assemblée générale du CCT-UEMOA ouverte par le secrétaire général du ministère de l'Administration Territoriale, de la décentralisation et des Collectivités Locales est placée sous le thème « quel mécanisme communautaire de financement pour les collectivités territoriales de l'UEMOA ? ». Pour le Président du CCT, François Albert Amicha, cette assemblée générale a servi de cadre pour faire le bilan des avancées réalisées, revoir la stratégie globale et inclusive adoptée, analyser les leçons apprises pour mieux relever les défis dans le court, moyen et long terme.

« Nous sommes à la 5ème AG après trois années d'exercice. Il était bon de s'arrêter pour

faire le point sur la feuille de route qui a été adoptée à Niamey et surtout de voir aussi le mécanisme de financement parce que le plus gros problème de nos collectivités territoriales est le financement de nos activités, de nos projets et de nos programmes ; donc c'est une session particulièrement financière ; nous sommes un organe consultatif et il nous faut mener une réflexion pour voir quel est le statut à accorder au CCT afin qu'elle soit véritablement opérationnel », a-t-il précisé.

Le secrétaire général du ministère de l'Administration Territoriale en ouvrant les travaux de cette rencontre, s'est réjoui du dynamisme né de la création de cet organe communautaire qui implique le rôle des élus locaux dans la gestion des affaires de l'Union. « Votre initiative qui favorise le brassage des peuples à travers les élus des huit Etats membres de l'UEMOA peut déjà laisser espérer que l'intégration "UEMOA des

peuples" appelée de tous leurs vœux par les Chefs d'Etats et de Gouvernement est en marche », a-t-il laissé entendre.

Il s'agit donc pour les acteurs, après cette rencontre de Lomé, d'avoir un CCT beaucoup plus fort, un CCT qui réponde aux attentes des Chefs d'Etat et de Gouvernement et des populations de l'espace communautaire.

Il faut rappeler que c'est le 30 Mai 2011 qu'a été signé dans la capitale togolaise, l'acte additionnel numéro 02/CCEG/UEMOA portant création du Conseil des Collectivités Territoriales, un organe consultatif des pays membres de l'UEMOA. Dans le futur, le CCT entend passer du statut d'organe consultatif à celui de maître d'ouvrage délégué. Le souci est de mieux porter et dynamiser les chantiers d'envergure amorcés ou en cours de matérialisation dans cet espace communautaire.

David SOKLOU

Foire internationale de Lomé :

La 12ème édition se tient du 20 novembre au 7 décembre 2015

La 12ème édition de la Foire internationale de Lomé se tiendra du 20 novembre au 7 décembre 2015. C'est une annonce de la Direction du Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé (CETEF-Lomé).

On se rappelle que c'est à travers un communiqué rendu public en Novembre 2014 que la Direction du CETEF a annoncé le report de cette édition en raison de la

propagation de la fièvre hémorragique à virus Ebola dans la sous région. Il s'agissait en ce moment d'éviter une éventuelle propagation de ce virus au sein de la population togolaise.

Cette 12ème foire d'expositions comme les précédentes, devra offrir une plate forme de promotion des biens et services tant nationale qu'internationale.

La 12ème Foire Internationale de Lomé se propose d'offrir un cadre

idéal et professionnel bien équipé pour organiser la promotion de la vente de biens et services, rechercher et nouer des partenariats d'affaires.

Pour rappel, la 11ème Foire Internationale de Lomé a été une grande réussite. Ceci s'est illustré par l'augmentation de la surface totale occupée, passée de 13 852m² en 2012 à 16 580 m² en 2013. Le nombre d'exposants a

évolué de 616 en 2011 à 850 en 2012 et 986 en 2013 tandis que le nombre de pays participants est passé de 19 en 2012 à 21 en 2013. Cette 12ème foire internationale de Lomé connaîtra des innovations à l'image de l'organisation du premier salon des Energies renouvelables. A l'image des précédentes, elle servira encore une fois de plate forme de promotion des affaires.

La foire dans son ensemble vise à donner une valeur additionnelle d'innovation à l'initiative privée, et se propose d'offrir un cadre idéal et professionnel bien équipé pour organiser la promotion et la vente de biens et services des opérateurs économiques et Hommes d'affaires d'une part, et d'autre part rechercher et nouer des partenariats d'affaires.

La Rédaction

Nigeria:

La femme lynchée par la foule n'était pas une kamikaze

La police a révélé hier Mercredi que la jeune femme lynchée à mort par une foule en pleine rue dans le nord-est du Nigeria n'était pas une kamikaze qui s'appêtait à commettre un attentat pour le groupe islamiste Boko Haram mais une malade mentale.

La méprise est révélatrice de la psychose engendrée par le nombre croissant d'attentats-suicides perpétrés par des femmes pour le compte des insurgés.

La victime, qui s'appelait Thabita Haruna et était âgée de 33 ans selon les informations transmises par sa mère, a été battue à mort puis brûlée dimanche dans la ville de Bauchi, après avoir refusé de se prêter à un contrôle de sécurité à l'entrée d'un marché.

Boko Haram a de plus en plus souvent recours, depuis quelques mois, à des femmes, voire à de très jeunes filles, comme kamikazes pour mener des attentats-suicides contre des cibles où il est facile de commettre un carnage, telles des gares routières ou des marchés.

Mais selon le porte-parole de la police de l'Etat de Bauchi, Haruna Mohammed, la victime de

dimanche n'était pas une kamikaze.

"Toutes nos enquêtes prouvent que cette femme était atteinte d'une maladie mentale et qu'elle n'avait aucune intention de commettre un attentat-suicide", a-t-il déclaré à l'AFP.

"En tant qu'agents des forces de l'ordre, nous n'avons pas l'intention de laisser les gens faire justice eux-mêmes", a-t-il ajouté.

"Nous poursuivons notre enquête et, dès que nous aurons arrêté les auteurs de cet acte, ils feront l'objet de poursuites judiciaires".

"Les lois existent, donc les assaillants n'auraient pas dû faire justice eux-mêmes. Ils ont tué et brûlé ma fille", a déclaré la mère de la victime, Rahab Haruna.

Mme Haruna décrit Thabita comme "une jeune femme normale" qui avait travaillé comme vendeuse avant de commencer à souffrir d'une maladie mentale et de séjourner plusieurs fois en hôpital psychiatrique entre 2007 et 2013.

"Elle avait encore des crises par moments. Elle devenait folle et cassait des choses. Elle rassemblait des objets de la maison et elle y mettait le feu", a raconté sa mère.



Ensuite, "elle redevenait calme et normale et elle aidait pour les tâches domestiques".

"Elle a quitté la maison samedi sans dire où elle se rendait. On l'a cherchée dans tout le quartier mais on ne l'a pas trouvée, jusqu'au lendemain".

"Elle s'est retrouvée dans le (marché de) Muda

Lawal, où elle a été lynchée, humiliée et brûlée à mort. Avant qu'elle ne soit tuée, ils l'ont fouillée et ils ont trouvé sur elle la carte d'identité de sa soeur Alheri", a poursuivi la maman. C'est grâce à cette carte que la famille a pu être prévenue.

L'origine de toutes les souches du sida enfin découverte

Les scientifiques savaient déjà d'où viennent deux des quatre souches (M, N, O, P) du virus du sida. Une nouvelle étude détermine l'origine jusque-là inconnue des souches O et P, et confirme que le sida a bien été transmis à l'homme par les primates.

C'est des gorilles du sud-ouest du Cameroun que proviennent deux des quatre souches du sida qui peuvent infecter l'homme. Les souches O et P. Si le groupe P n'a infecté que deux personnes, le groupe O a lui fait plus de 100 000 malades dans plusieurs pays d'Afrique centrale et occidentale.

On savait déjà que la souche M, responsable de la pandémie de sida avec plus de 40 millions de personnes infectées dans le monde, et la souche N, ont été transmises à l'homme par les

chimpanzés du Cameroun.

Toutes les souches du sida connues chez l'homme proviennent donc des primates, gorilles ou chimpanzés du Cameroun. Pour arriver à ce résultat, les scientifiques de l'Institut français pour la recherche et le développement et de l'Université de Montpellier ont analysé les déjections des grands singes du Cameroun, mais aussi du Gabon, de la République démocratique du Congo et d'Ouganda.

Concernant la transmission du virus à l'homme, les chercheurs ne peuvent qu'émettre des hypothèses. Le virus aurait franchi la barrière des espèces lors de chasses, par des morsures d'un singe infecté, des écorchures lors du dépeçage de ces animaux, ou peut-être lors de la consommation de viande de brousse.



Deux des quatre souches du sida proviennent de gorilles

Cinéma:

Thomas Sankara, éternel héros du Burkina, soulève l'émotion au Fespaco

Idole du récent "printemps burkinabè", qui vit chuter fin octobre l'ex-chef de l'Etat Blaise Compaoré, le président Thomas Sankara, iconoclaste et révolutionnaire, fait encore se lever les foules au Fespaco de Ouagadougou, où un documentaire lui est consacré, près de 30 ans après sa mort.

"Capitaine Thomas Sankara", d'une durée de 90 minutes, dresse un portrait flatteur de ce chantre de l'anti-impérialisme et du panafricanisme. Son réalisateur, le Suisse Christophe Cupelin, l'y présente de son arrivée au pouvoir - par un coup d'Etat le 4 août 1983 - jusqu'à son assassinat quatre ans plus tard lors d'un autre putsch.

L'ancienne colonie française s'appelle alors la Haute-Volta. Mais sous l'impulsion du "Che" africain, ce pays sahélien pauvre changera de nom, pour devenir le Burkina Faso, ou "pays des hommes intègres".

Ses oeuvres, ses discours teintés de phrases chocs, son engagement pour l'unité de l'Afrique, pour la libération de la femme africaine, et surtout ses discours visionnaires marquent le spectateur.

A la tribune de l'Organisation de l'unité africaine (devenue depuis Union africaine), Thomas Sankara appelle "l'Afrique" à ne pas payer sa dette aux pays occidentaux. "Si nous la payons c'est nous qui allons mourir", lance-t-il.

Au président français François Mitterrand, en visite à Ouagadougou, il donne une leçon de droits de l'Homme. Paris accueille officiellement le rebelle angolais Jonas Savimbi et le sud-africain Peter Botha en plein apartheid.

"Comment a-t-on laissé ces gens aux mains et aux pieds tachés de sang, souiller la France si propre et si belle ?", ironise-t-il, avant d'ajouter, glacial : "Tous ceux qui ont autorisé cela en portent l'entière responsabilité ici, maintenant et à jamais".

responsabilité ici, maintenant et à jamais".

Le président burkinabè, devant l'ONU, dénonce pêle-mêle les guerres impérialistes, l'apartheid, le conflit israélo-palestinien, la pauvreté. Il invite déjà à lutter contre les changements climatiques, dont il rejette la responsabilité sur les pays industrialisés.

Interrogé sur son bilan après quatre années de révolution, Sankara botte en touche. Car "le danseur ne saurait dire qu'il danse bien". Mais il reconnaît des erreurs.

- 'la bataille continue' -

Pour dresser un bilan, Christophe Cupelin multiplie les statistiques : sous son autorité, le taux d'éducation passe de 6% à 22% en quatre ans, plus de deux millions d'enfants sont vaccinés en quinze jours, des

logements sociaux sont construits, tout comme des milliers de centre de santé. Le produit intérieur brut double.

L'année de sa mort, un journaliste l'interroge sur des rumeurs d'attentat contre lui. Sankara lui confie : "Le jour que vous apprendrez que Blaise (Compaoré) prépare quelque chose contre moi, n'essayez pas d'intervenir, il sera trop tard".

Le jeudi 15 octobre 1987 à 16h, le capitaine Thomas Sankara est assassiné par un commando à la présidence alors qu'il se rend au palais pour un conseil de ministres extraordinaire. Il porte un survêtement, car tous les jeudis soirs sont consacrés au sport de masse, obligatoire pour tous.

A Ouagadougou, l'émotion est réelle encore

aujourd'hui. Chaque phrase choc est ponctuée d'applaudissements nourris par le public du "Ciné Neerwaya" - 3.000 places -, où le film est projeté pour la première fois au Burkina.

Les apparitions de Blaise Compaoré provoquent à l'inverse des huées. Des cris de dégoût se font entendre lorsqu'il affirme "regretter" la mort de Sankara.

"Partout, le film a été accueilli de la même manière : très positive", raconte à l'AFP Christophe Cupelin.

En Argentine, où une dictature militaire fit des ravages entre 1976 et 1983, les spectateurs "se sont levés comme un seul homme et ont applaudi" lorsqu'ils l'ont entendu dire : "Un militaire sans formation politique est un criminel en puissance", se souvient-il. "Le discours de Sankara s'adapte à tous les citoyens du monde", remarque le réalisateur.

Emu après la projection, Moussa Ouédraogo, un Burkinabè de 37 ans, ancien "pionnier de la révolution", se dit "très nostalgique et très fier". Et d'ajouter : "la bataille continue, nous maintenons haut le flambeau".

"Je comprends mieux tout ce qui se passe, l'élan que le peuple veut donner ou plutôt redonner au pays", commente Maria Gaschet, une spectatrice française, en référence à la révolte populaire qui a balayé Blaise Compaoré.

L'ex-président, qui a tenté de se maintenir au pouvoir en révisant la Constitution, en a été chassé fin octobre par des centaines de milliers de jeunes imprégnés des discours sankaristes. "Malheur à ceux qui bâillonnent leur peuple", disait le capitaine Sankara.

Source : jeuneafrique

Annonce

Pour tout renseignement,
information ou conseil

contacter le centre d'appel
au N° VERT

 8201*

* Disponible tous les jours et heures ouvrables



FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

MESSAGE ECHOS DU PAYS

Togolais du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, le vote pour la présidentielle prochaine est un acte civique par lequel tu participes au choix du premier dirigeant du pays pour les cinq (5) ans à venir.

Cette période n'est qu'un passage comme bien d'autres.

La passion et la violence sont à proscrire. Main dans la main, mobilisons-nous pour un scrutin libre, transparent et apaisé sur la Terre de nos Aïeux.